

# Suites au rapport d'évaluation de la Commission

Avril 1997

Québec, le 24 avril 1997

Monsieur Jocelyn Vallée  
Directeur général  
Collège de Sherbrooke  
475, rue du Parc  
Sherbrooke (Québec) J1H 5M7

Monsieur le Directeur général,

Au cours de sa réunion du 8 avril 1997, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a pris connaissance des mesures adoptées par le Collège de Sherbrooke pour donner suite au rapport d'évaluation du programme *Techniques d'éducation en services de garde* menant au diplôme d'études collégiales (DEC). C'est avec plaisir que je vous informe que la Commission est satisfaite des suites données à son évaluation. Les précisions qui suivent expliquent cette appréciation.

Dans son rapport d'évaluation, la Commission faisait une recommandation au regard des méthodes pédagogiques utilisées dans certains cours. Les mesures adoptées par le Collège en réaction à cette recommandation, notamment la recherche systématique de l'opinion des élèves sur les méthodes pédagogiques et la qualité de la relation entre les élèves et le personnel enseignant, devraient permettre aux professeurs d'effectuer les ajustements requis.

La Commission se réjouit du fait que le Collège ait également tenu compte de ses suggestions concernant la connaissance des besoins de formation, la charge de travail des élèves, le suivi de ces derniers et la flexibilité dans la répartition des tâches. La Commission estime que les actions entreprises par le Collège et celles qu'il prévoit entreprendre en 1997 contribueront à améliorer la qualité de la formation donnée. De façon plus particulière, les rencontres entre les professeurs sur l'analyse des plans de cours et l'utilisation de fiches de planification d'activités devraient permettre d'établir une charge de travail plus équilibrée et plus conforme à la pondération ministérielle. D'autres éléments, comme la modification de grilles de cours, la révision des règles de promotion

intersessions et la mise sur pied de mécanismes destinés à connaître la disponibilité du personnel enseignant favoriseront la mise en oeuvre optimale du programme.

En conclusion, la Commission reconnaît que le Collège de Sherbrooke a su profiter de l'évaluation de son programme de DEC en *Techniques d'éducation en services de garde* pour adopter des mesures qui démontrent son souci d'améliorer la formation qu'il offre.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Jacques L'Écuyer